

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	24

Numéro Délibération	87/2025
Mise en ligne le	12/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 5 décembre 2025

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2025

Objet de la délibération

**Subventions -- Organisation par la FCPE Collège de la Voie Domitienne d'un forum des métiers
le 14 mars 2026 – Attribution d'une subvention exceptionnelle**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRÂA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Jérémy GARCIA pouvoir à Mme Pascale LOCK / M. Lionel ESPEROU pouvoir à M Guy LAURET

Absents Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER / M. Anthony PEROTTI / Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Christelle MUSICCO présente l'affaire ;

La FCPE Conseil local du Collège de la Voie Domitienne a sollicité les communes de Vendargues et Le Crès pour l'organisation d'un forum des métiers, qui se déroulera le 14 mars 2026 au sein de l'établissement.

Cet événement a pour objectif de permettre aux élèves de découvrir la diversité des métiers, d'échanger avec des professionnels et de mieux appréhender les parcours de formation.

Afin de concrétiser ce projet, est sollicitée une subvention exceptionnelle à hauteur de 100,00 €.

Compte tenu de l'intérêt de cette initiative éducative visant à renforcer le lien entre l'école, les familles et le tissu économique local, tout en permettant aux élèves vendarguois de construire leur projet d'orientation, je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une aide financière de 100,00 € à la FCPE Conseil local du Collège de la Voie Domitienne,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.